

SÉNAT

Le mardi 15 janvier 1957

La séance est ouverte à 8 heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX
SÉNATEURS

Son Honneur le Président informe le Sénat que des sénateurs attendent à la porte pour être présentés.

Les sénateurs suivants, nouvellement nommés, sont présentés tour à tour, puis ils remettent les brefs de Sa Majesté les appelant au Sénat. L'adjoint au greffier donne alors lecture desdits brefs, puis les sénateurs prêtent le serment prescrit par la loi et prennent leurs sièges.

L'honorable Sydney John Smith, de Kamloops (C.-B.) présenté par l'honorable M. Macdonald et l'honorable M^{me} Hodges.

L'honorable William-Albert Boucher, de Prince-Albert (Sask.) présenté par l'honorable M. Macdonald et l'honorable M. Crerar.

Son Honneur le Président informe le Sénat que chacun des deux sénateurs nouvellement nommés a prononcé la déclaration de qualification et y a souscrit, comme l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire tenu de recevoir ladite déclaration et d'en être témoin.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX
SÉNATEURS

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il y a un peu plus d'un an, nous avons accueilli en cette enceinte les sénateurs qui faisaient leur entrée au Sénat. Je ne saurais faire mieux en semblable occasion que de répéter, quant au sens du moins, ce que j'avais dit alors:

Permettez-moi, au nom du Sénat du Canada, de souhaiter la plus cordiale bienvenue à ceux qui viennent de prendre place dans cette enceinte. Vous trouverez ici, honorables sénateurs, une atmosphère agréable, nonobstant les vives divergences d'opinions qui peuvent surgir parfois à l'occasion de l'étude des lois. Vous vous étonnerez parfois de la rapidité avec laquelle nous disposons des affaires, jusqu'à ce que vous vous rendiez compte que le Sénat se compose d'hommes et de femmes de grande expérience, qui ont l'habitude de saisir promptement l'importance des mesures qui leur sont présentées. Il y a toujours eu, et

il y aura toujours, de multiples occasions de mettre à contribution les talents et l'expérience incontestables des membres du Sénat en plus de ceux qu'exige d'eux l'étude des questions dont ils sont régulièrement saisis. Vous pouvez, grâce au grand prestige et à la précieuse expérience que vous avez acquies dans vos sphères respectives d'activité, fournir un précieux apport à cet égard. Nous vous souhaitons la bienvenue et vous offrons nos meilleurs vœux.

L'HONORABLE J. J. DUFFUS

ABSENCE DURANT DEUX SESSIONS—RAPPORT DÉFÉRÉ AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter à mes honorables collègues le rapport suivant émanant du greffier du Sénat:

L'honorable Wishart McL. Robertson, C.P.
Président du Sénat du Canada
Ottawa (Ont.)

Monsieur,

Conformément à l'article 104 du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de vous informer qu'en parcourant la liste des présences des sénateurs aux séances du Sénat, je constate que l'honorable Joseph James Duffus, l'un des représentants de la province d'Ontario, n'a assisté à aucune desdites séances au cours des deux dernières sessions du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le greffier du Sénat
J. F. MacNeill.

L'honorable Thomas Reid: Honorables sénateurs, je désire poser la question de privilège au sujet du rapport dont on vient de donner lecture. Cela démontre qu'on ne peut pas toujours prévoir les résultats des règlements qu'on adopte. Sauf erreur, le Règlement du Sénat stipule que tout sénateur qui n'assiste pas à deux sessions doit démissionner. Permettez-moi, cependant, de signaler que l'une des sessions dont il est question dans le présent rapport n'a duré que quatre jours, et cependant, elle compte pour une session entière, si courte fut-elle.

L'honorable M. Howard: Il ne s'agissait pas d'une session de quatre jours. Le Parlement a siégé pendant quatre jours mais il s'est ensuite ajourné pour plus d'un mois.

L'honorable M. Reid: On me dit que le Parlement n'a siégé que durant quatre jours. Je me souviens d'une session du Parlement, il y a quelques années, qui a duré une demi-heure; elle fut aussi considérée comme une session.

Je soulève cette question pour démontrer comment un règlement de ce genre peut jouer contre un honorable sénateur. J'espère que le leader (l'honorable M. Macdonald) tiendra compte de mes remarques.